

Aux milieux intéressés

Berne, 19 mai 2026

## **Prise de position «Surveillance digitale dans les soins stationnaires et les soins de longue durée»**

Madame, Monsieur,

Des systèmes de surveillance digitale sont de plus en plus souvent utilisés dans les hôpitaux et dans les établissements de soins de longue durée. Ils promettent un gain de sécurité et d'efficacité, ainsi qu'une aide à la prise en charge. En même temps, ils soulèvent des questions médico-éthiques et juridiques fondamentales.

La Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) prend position sur la question. Elle énonce les avantages et les risques liés à l'usage de ces systèmes. Elle formule également les conditions à respecter pour une mise en œuvre responsable.

Les exigences les plus importantes concernent la protection de la sphère privée et la garantie d'un usage proportionné. En fonction de sa conception, la surveillance digitale porte plus ou moins atteinte à la sphère privée. En plus des patient.e.s et des résident.e.s, les proches, les visiteurs.euses, ainsi que le personnel sont également touché.e.s par cette surveillance.

La prise de position stipule que les systèmes de surveillance digitale ne peuvent être utilisés de manière responsable que dans des cas fondés. Une surveillance continue et non anonymisée, par le son et par l'image, constitue l'atteinte la plus grave; une telle entorse aux droits fondamentaux et à la garantie de la sphère privée exige une justification solide. La CCE rappelle en outre que, malgré des progrès techniques constants, la prise en charge humaine et l'attention personnalisée restent des éléments essentiels de soins de santé complets.

La prise de position s'adresse en premier lieu aux professionnel.le.s de santé ainsi qu'aux hôpitaux et aux établissements de soins de longue durée.

Vous trouverez la prise de position en ligne sur [assm.ch/prise-de-position](https://assm.ch/prise-de-position) ou sur la page thématique [assm.ch/surveillance-digitale](https://assm.ch/surveillance-digitale).

Merci d'en prendre connaissance et meilleures salutations



Prof. em. Dr. med. Dr. phil. Paul Hoff  
Président de la Commission  
Centrale d'Éthique



Prof. Dr iur. Regina Aebi-Müller  
Présidente du groupe de travail